

FORMULAIRE DE DEMANDE #3

Projet d'engagement communautaire d'un membre de l'ARREP

Identification générale

Date limite: 15 mars de chaque année

Nom du demandeur : _____	
Numéro de membre de l'ARREP : _____	
Adresse : _____	
Ville : _____	Province : _____
Code postal : _____	Téléphone : _____
Courriel du répondant : _____	
Nom du projet :	
Dernier établissement scolaire de vie professionnelle :	
Organisme collaborateur :	
Identification et nombre de collaborateurs:	

Description du projet

Brève présentation écrite du projet (maximum de 250 caractères) contenant les informations à fournir : pays, ville (adresse terrestre) où se déroule le projet/dates et durée du projet/réalisation significative via le projet.

Expérience/compétence dans la réalisation d'un projet d'engagement communautaire (de l'organisme/école ou des partenaires/personnes) :
--

Ressources budgétaires

- Estimation du coût total du projet :
- Contribution financière des participants :
- Activités de financement prévues :
- Partenariats établis pour le financement :
- Contribution d'une école ou d'un organisme collaborateur (nom et montants) :
- Somme amassée au moment de la présentation de cette demande :
- Montant demandé : ¹

Ressources humaines

- Nom de la personne responsable sur le lieu de la réalisation du projet :
- Nombre de personnes qui participeront au projet sur place :

¹ Un maximum de 1000 \$ peut être attribué. Le premier versement de 75% de la somme accordée est versé lors de l'acceptation du projet. Le deuxième versement de 25% est remis lors de la réception du rapport écrit à la fin du projet. (Le rapport de 250 mots ou moins doit être remis au plus tard le 30 juin suivant la fin du projet)

Atouts du projet

- Qu'est-ce qui fait que votre projet se démarque?
- En quoi l'appui financier de l'ARREP fera-t-il une différence dans votre projet?

Signature

Faire parvenir ce formulaire à :

ARREP (engagement communautaire)
2875, rue Bourdages Nord
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5S3

ou par courriel à :

arrep@feep.qc.ca

Note : toute personne dont la candidature est acceptée doit fournir un rapport écrit d'évaluation à l'ARREP au plus tard le 30 juin suivant la fin du projet afin de recevoir le dernier versement.